

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean KERHOAS

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Canaux de Bretagne - horizon 2030.
Face aux défis, une stratégie de développement renouvelée,
au service des usagers »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Si 4 millions d'usagers fréquentent les voies navigables bretonnes chaque année, cette réussite est confrontée aujourd'hui à un certain nombre de défis : l'adaptation au changement climatique, les plantes invasives, le développement de l'écotourisme, de nouveaux usages et usagers au travers en particulier, de la navigation sur de petites embarcations ou de pratiques plus sportives... Tout cela implique une optimisation des moyens alloués et la définition de nouvelles orientations à l'horizon 2030.

Les nouvelles orientations présentées dans ce dossier par le Conseil régional au bénéfice des usagers sont issues d'une large démarche de concertation engagée depuis juin 2022. En ont découlé huit nouvelles orientations, ensuite déclinées en actions concrètes dont certaines rejoignent logiquement celles proposées dans le cadre de la feuille de route nautisme.

Pour mettre en œuvre de ces orientations, le Conseil régional propose de mobiliser de nouvelles ressources, notamment en instaurant une redevance hydraulique pour les titulaires d'une autorisation de prise d'eau sur le domaine public fluvial ainsi que pour les usages hydro électriques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Tout d'abord, le CESER félicite le Conseil régional pour sa réactivité, lui permettant cinq ans après l'adoption d'une stratégie régionale de définir de nouvelles orientations subsidiaires et proposer ainsi le plan d'actions qui en découle, sur la base d'une analyse qui aura mobilisé un large public d'acteurs et impliqué la réalisation de nombreuses enquêtes.

Le CESER s'étonne néanmoins de l'absence de parallèle avec le « Plan d'actions en faveur de la biodiversité des Canaux de Bretagne 2024-2030 », présenté lors de cette même session, les deux dossiers apparaissant pourtant complémentaires. De fait, les différentes actions proposées au sein de ce dossier « Canaux - horizon 2030 » ne s'attardent que sur la cohabitation entre usagers, et non avec le reste des espèces vivantes qui constituent l'écosystème des canaux de Bretagne. La présentation de ces deux bordereaux de manière complètement indépendante laisse entendre un traitement en silos tandis que les interactions devraient être davantage cultivées, à l'instar de ce que le CESER avait déjà eu l'occasion de rappeler en 2020 dans son étude « Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions ! ».

Ce contexte d'une fréquentation de plus en plus intense des canaux bretons, estimée à hauteur de 4 millions d'usagers par an, conduit le CESER à émettre plusieurs observations.

D'une part, s'il apprécie voir figurer des actions visant à inciter les loueurs et les plaisanciers à adopter une navigation décarbonée, il alerte le Conseil régional sur le fait que la simple incitation pourrait être insuffisante pour remplir les objectifs posés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prévoyant un transport maritime et fluvial

entièrement décarboné à horizon 2050. De plus, le CESER aurait aimé savoir si le Conseil régional avait eu l'occasion de mener des études sur des impacts potentiels de la navigation sur les espèces et les milieux, dans ce contexte de fréquentation croissante des canaux.

D'autre part, le CESER relève la pertinence des actions proposées pour améliorer le service aux usagers ainsi que leur sécurité dans ce contexte.

Le CESER partage les inquiétudes quant au déficit de débit des cours d'eau, amenant à une limitation voire un arrêt de la navigation classique sur péniche ou pénichette. Il souligne aussi l'intérêt des actions proposées pour faire en conséquence, développer la navigation sur des embarcations légères comme le canoë, le kayak ou le paddle ou sur des bateaux de promenades à moteurs électriques, afin de développer les sports nautiques partout et pour tous les Bretons, en accord avec ce qui est présenté dans la « Feuille de route Nautisme 2024-2030 » citée dans le bordereau.

Enfin, le CESER adhère à la proposition du Conseil régional de mettre en place une redevance de 7 € par millier de mètres cubes prélevables ou rejetables dans l'année ainsi que celle de 18,3 € par kilowatts pour les usages hydro électriques, afin de contribuer au financement de ce nouveau plan d'action et à la sensibilisation sur la raréfaction de la ressource en eau, y compris en Bretagne.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la déclinaison de ces actions sur le territoire au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Canaux de Bretagne - horizon 2030.
Face aux défis, une stratégie de développement renouvelée,
au service des usagers »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité